



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 09/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 19	
Présents : 17	
Nombre de suffrages : 19	<u>Etaient présents :</u> M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PIC Christiane, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme PRAS Aurélie, Mme ROSSI Bénédicte, Mme VACHER Marion
<u>Date de convocation</u> 03/09/2024	<u>Procuration(s) :</u> M. COLLOMBET Cyril donne pouvoir à Mme VACHER Marion, M. SOUCHE Pascal donne pouvoir à M. DEVISE Michaël
<u>Date d'affichage</u> 03/09/2024	<u>Etai(ent) absent(s) :</u>
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) excusé(s) :</u> M. COLLOMBET Cyril, M. SOUCHE Pascal A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : Mme PRAS Aurélie

Numéro interne de l'acte : 2024-41

Objet : PRESENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHONE CRUSSOL

Monsieur le Maire expose :

En 2021, la Communauté de Communes Rhône Crussol a décidé d'élaborer un projet de territoire.

Contexte et enjeux :

Le projet de territoire est porté par les membres du Bureau Exécutif de la Communauté de Communes Rhône Crussol, qui a confié le pilotage, l'organisation et le suivi à la Direction Générale de l'intercommunalité.

Le projet de territoire de la communauté de communes Rhône Crussol est un document d'orientations politiques qui s'inscrit dans une démarche prospective à moyen et à long terme.

Il définit les axes de développement et les grands enjeux du territoire.

Méthodologie :

Une mission d'accompagnement du projet de territoire a été confiée au cabinet New Deal. La commande avait pour objectifs :

- de fédérer les acteurs et donner davantage de sens à l'action de la CCRC ;
- d'engager le couple Communes / Communauté de Communes sur des objectifs partagés et sur des principes de solidarité et d'efficience ;
- définir un projet de territoire qui établit une « feuille de route » claire.

Il était convenu que cette mission s'inscrirait dans une logique de co-production et de co-animation entre le cabinet retenu et la Communauté de communes. La mission confiée portait davantage sur l'animation d'un processus d'aide à la décision et de formalisation d'un projet.

La démarche retenue s'appuyait sur les phases de travail suivantes :

- Elaboration d'un portrait du territoire : juin 2021
- Ecoute des parties prenantes : juillet 2021
- Définition de la vision de l'évolution souhaitée du territoire : septembre 2021
- Elaboration d'un diagnostic et mise en lumière des enjeux : octobre 2021
- Mise en débat des enjeux et définition des objectifs stratégiques : mars 2022
- Analyses des politiques publiques existantes : septembre 2022
- Définition des politiques à conforter, à créer, à questionner : novembre 2022
- Réflexion sur les échelles pertinentes de déploiement des politiques : décembre 2022
- Mise en adéquation des priorités et des allocations de ressources : mai 2023
- Validation des enjeux et des stratégies du projet de territoire définitif : juin 2023
- Présentation du projet de territoire à M. le Sous Préfet : septembre 2023

La démarche a donné lieu à une concertation et une implication de nombreux acteurs du territoire.

Le Projet de Territoire :

La réflexion collective portée par les élus de la Communauté de Communes Rhône Crussol a abouti à un projet de territoire qui conjugue les ambitions de multiples acteurs.

S'appuyant sur une volonté partagée de préserver son cadre de vie de grande qualité, cette stratégie propose une ambition : organiser le développement du territoire tout en préservant ses équilibres et ses richesses. Quatre enjeux fondamentaux ont ainsi été définis : ils ont les marqueurs clés d'une identité territoriale affirmée et de son futur développement :

- Pilier N°1 : S'adapter au réchauffement climatique et protéger les ressources naturelles du territoire
- Pilier N°2 : Préserver l'équilibre social et générationnel du territoire
- Pilier N°3 : Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire et le niveau de service à la population
- Pilier N°4 : Adapter l'organisation territoriale à la mise en œuvre du Projet

A la suite de la définition de ces axes prioritaires, des sous-enjeux au nombre de quatorze et cinquante-quatre orientations ont été identifiées.

Le Projet de Territoire établi la trajectoire à suivre pour réussir les défis fixés à l'horizon 2040 mais aussi des actions concrètes à engager ou à réaliser :

- Les actions à court terme qui seront réalisées d'ici la fin du mandat en 2026 (PLUiH, PCAET, Maison de l'Habitat,...)
- Les actions à moyens terme qui seront ajustées par le nouvel exécutif. Le principal sujet sera la redéfinition/révision du périmètre des compétences optionnelles
- Les actions à long terme (au-delà de 2030) avec le questionnement sur le regroupement des communes en commune nouvelle au sein de l'intercommunalité, en lien avec les bassins de vie.

Pour faire vivre le projet de territoire, la mise en œuvre devra s'accompagner d'une évaluation continue afin de se donner le maximum de chances de réussite. Cela permettra, si nécessaire, d'ajuster les objectifs et de redéfinir ou d'adapter les priorités.

Ce projet de territoire doit devenir le document de référence de l'action communautaire.

Débat sur le projet de Territoire :

Le débat sur le Projet de Territoire est une étape majeure dans le processus d'approbation.

Est donc présenté, afin d'être débattu, le Projet de Territoire de la Communauté de Communes Rhône Crussol.

Retranscription des débats :

- Monsieur le Maire fait remarquer que ce n'est pas le périmètre qui est appelé à évoluer, mais qu'une réflexion est engagée sur l'évolution des compétences.
- Monsieur Joël COURBIS n'est pas favorable à la suppression la compétence voirie. Beaucoup de travaux ont été effectués sur la commune de Guilherand-Granges : les bords du Rhône, la voie bleue, la déviation, l'avenue de la république. Les autres communes devraient également profiter de projets structurants sur les voiries d'intérêt communautaire. Pour lui, tout ce qui est classé voirie d'intérêt communautaire devrait rester classé intercommunal.
- Monsieur le Maire lui répond que les participations des communes sont également différentes. La participation de Guilherand-Granges est très importante.
- Monsieur Joël COURBIS rappelle que Guilherand-Granges a également été beaucoup aidée pour l'assainissement. En 2004, cette commune avait un gros retard sur les autres.
- Monsieur le Maire accorde qu'il faut faire jouer la solidarité.
- Monsieur Stéphane DEVISE n'est pas favorable à d'éventuelles fusions de communes ; car, pour lui, celles-ci ont toutes une identité propre.
- Monsieur le Maire fait remarquer que l'Ardèche n'est pas proactive dans ce domaine : il ne connaît que 4 exemples dans le département.
- Monsieur le Maire ajoute que nous avons la chance d'avoir une petite communauté de communes. Chaque commune est représentée au sein du bureau exécutif.

- Monsieur le Maire ajoute que les services mutualisés (comme par exemple l'instruction des autorisations d'urbanisme ou le service achats) facilitent notre fonctionnement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Projet de Territoire annexé à la présente délibération,
VU les statuts de la Communauté de Communes Rhône Crussol,
VU la demande d'avis formulée par le Bureau Exécutif de la Communauté de Communes Rhône Crussol en date du 9 juillet 2024,

Le Conseil Municipal,
Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : De prendre acte de la présentation du Projet de Territoire de la Communauté de Communes Rhône Crussol et du débat qui s'est tenu.

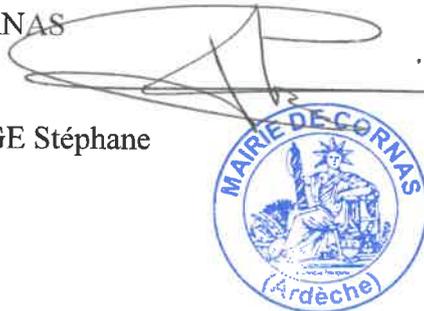
Article 2 : de préciser que la présente délibération sera transmise à la communauté de communes Rhône-Crussol.

La secrétaire de séance
Mme PRAS Aurélie



Fait à CORNAS

Le Maire,
M. LAFAGE Stéphane



Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le

S²LOW

ID : 007-210700704-20240909-DEL_2024_41-DE

PROJET DE TERRITOIRE 2024 > 2040

Rhône **Crussol**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOM- MAIRE

PAGE 3

1 · MOT DU PRÉSIDENT

PAGE 5

2 · HISTORIQUE
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
RHÔNE CRUSSOL

PAGE 9

3 · CONTEXTE ET ENJEUX

PAGE 13

4 · UN PROJET PARTENARIAL
ET COLLABORATIF

PAGE 17

5 · LES QUATRE PILIERS
FONDATEURS DU PROJET
DE TERRITOIRE

PILIER N°1 : PAGE 18

S'adapter au réchauffement
climatique et protéger les
ressources naturelles du territoire

PILIER N°2 : PAGE 23

Préserver l'équilibre social
et générationnel du territoire

PILIER N°3 : PAGE 26

Renforcer l'équilibre fonctionnel du
territoire et le niveau de service à la
population

PILIER N°4 : PAGE 31

Adapter l'organisation territoriale
à la mise en œuvre du Projet

PAGE 35

6 · L'INTERCOMMUNALITÉ
DE DEMAIN DANS LA DÉCLI-
NAISON DU PROJET DE
TERRITOIRE

PAGE 39

7 · REMERCIEMENTS

1 · MOT DU PRÉSIDENT ET DES ELUS



Chers habitants, partenaires et acteurs de la Communauté de Communes Rhône Crussol,

C'est avec un profond engagement et une vision collective que nous vous présentons le projet de territoire de Rhône Crussol.

Au cœur de notre démarche, **quatre piliers fondamentaux guident notre action et orientent notre vision pour l'avenir de notre territoire.**

Le premier pilier, essentiel et urgent, consiste à **nous adapter au réchauffement climatique** tout en préservant les ressources naturelles qui font la richesse et la beauté de notre environnement. Face aux défis climatiques qui s'imposent à nous, il est de notre devoir d'agir avec responsabilité et détermination pour assurer la durabilité de notre cadre de vie.

Le deuxième pilier, tout aussi crucial, est celui de **la préservation de l'équilibre social et générationnel de notre territoire.** Notre communauté de communes se construit sur la solidarité, le respect des différences et la valorisation de chacun de ses membres. Nous nous engageons à créer un environnement où chacun se sent inclus et où les générations présentes et futures peuvent s'épanouir dans un climat de bienveillance et d'égalité des chances.

Le troisième pilier repose sur le **renforcement de l'équilibre fonctionnel de notre territoire et sur l'amélioration constante du niveau de service offert à notre population.** Nous aspirons à construire un territoire où les infrastructures répondent aux besoins de tous, où l'accessibilité aux services publics est garantie et où la qualité de vie est au cœur de nos préoccupations.

Enfin, le quatrième pilier concerne **l'adaptation de notre organisation territoriale à**

la mise en œuvre de ce projet ambitieux. Nous sommes résolus à travailler ensemble, en collaboration avec nos communes, nos partenaires et nos citoyens, pour assurer une gouvernance efficace, transparente et participative.

L'engagement citoyen et la coopération entre les différentes instances sont les clés de notre réussite collective.

Ensemble, nous avons l'opportunité de bâtir un avenir meilleur pour notre territoire, un avenir où le développement durable, la solidarité et l'innovation sont au cœur de nos actions. Ce projet de territoire est le fruit d'une réflexion collective, il incarne nos valeurs et nos aspirations communes. Il est le reflet de notre engagement envers les générations présentes et futures.

Je vous invite donc à nous rejoindre dans cette formidable aventure, à contribuer à la construction d'un territoire plus juste, plus résilient et plus solidaire.

Ensemble, nous pouvons relever les défis qui se dressent devant nous et bâtir un avenir à la hauteur de nos aspirations.

Bien à vous,

JACQUES DUBAY

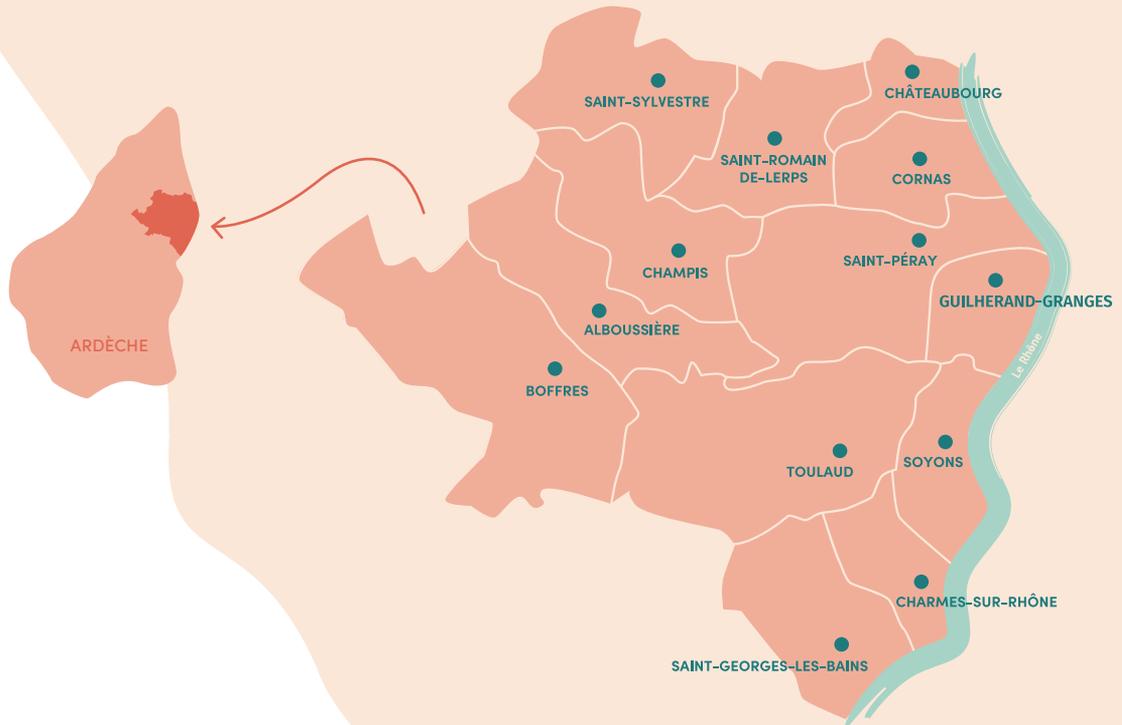
Président de la Communauté de communes
Rhône Crussol





2 · HISTORIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL

La Communauté de communes Rhône Crussol compte 13 communes et 35 375 habitants au 1er janvier 2024.



Les dates clefs :

- 1993** → Création de la Communauté de communes des Deux Chênes (2 communes)
- 2002** → Création de la Communauté de communes du Pays de Crussol (5 communes)
- 2005** → Création de la Communauté de communes Rhône Crussol (5 communes)

- 2009** → Adhésion de la commune de Soyons à la Communauté de communes Rhône Crussol
- 2011** → Fusion des Communautés de communes pays de Crussol et Rhône Crussol
- 2015** → Formation de la Communauté de communes Rhône Crussol par la fusion avec la Communauté de communes des Deux Chênes

Les Compétences :

Aménagement du territoire, instruction des permis de construire, gestion et amélioration de l'habitat



URBANISME



ECONOMIE

Gestion de zones d'activités et soutien à l'emploi

Valorisation du foncier agricole, soutien aux projets agricoles et engagement pour la transition agricole et alimentaire



AGRICULTURE



ENVIRONNEMENT

Mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial, mise en valeur et sauvegarde du patrimoine naturel

Exploitation et entretien du réseau et des stations d'épurations



ASSAINISSEMENT



DÉCHETS

Collecte des ordures ménagères, gestion du tri sélectif et des déchetteries



Entretien des routes et chemins du territoire : travaux, goudronnage, déneigement... et suivi du projet de la déviation



VOIRIE



MOBILITÉ

Gestion de la desserte du transport public avec Valence Romans Déplacements et co-construction de la mobilité de demain sur le bassin de vie

Valorisation du territoire avec les acteurs touristiques et auprès du grand public.
Compétence déléguée à l'EPIC Rhône Crussol tourisme



TOURISME


JEUNESSE ET PARENTALITÉ

Animation du réseau des Relais Petite Enfance et d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents

Gestion du réseau des 3 médiathèques du territoire et de l'Espace Public Numérique



CULTURE ET NUMÉRIQUE


ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES

Gestion de la piscine couverte de Guilherand-Granges, de la piscine estivale de Saint-Péray et entretien des gymnases de Charmes-sur-Rhône et Saint-Sylvestre



3 · CONTEXTE ET ENJEUX

La Communauté de communes Rhône Crussol, territoire marqué par les dualités « rural/urbain » ou « plateau/plaine », doit aujourd'hui faire face à plusieurs enjeux spécifiques à ce type d'espace :
Accompagner les évolutions démographiques et les transformations des modes de vie tout en préservant un environnement et un cadre de vie de qualité.

Pour y répondre, les élus de la Communauté de communes Rhône Crussol ont décidé de construire une stratégie de territoire ambitieuse impliquant une vision partagée de son développement à l'horizon 2040.

Contexte National



Tertiarisation de l'économie :

79% d'emplois tertiaires en France. Les emplois se concentrent dans les centralités.

Une population qui vieillit :

Augmentation des plus de 60 ans de près de 40% sur la dernière décennie.

1 personne sur 3 de plus de 65 ans en 2060 contre 1 sur 5 aujourd'hui et 1 sur 8 en 1968.

Evolution de la place du travail :

Un temps consacré en forte diminution, un taux d'activité féminin proche du taux masculin et une mobilité professionnelle de plus en plus important.

Le renchérissement du coût du logement :

Se loger coûte aujourd'hui 7 fois plus cher que dans les années 60. Perte de 35% du pouvoir d'achat immobilier en moins de 20 ans.

Si autrefois l'emploi conditionnait le lieu de résidence, aujourd'hui, le choix est conditionné par le logement, les services et les aménités.

Explosion de la mobilité : 40 km par jour et par personne contre 5 km dans les années 60. Parcourir 100 km coûte 6 fois moins cher que dans les années 60.

Pour Rhône Crussol

Un territoire à la fois urbain et rural qui s'inscrit intégralement dans la zone d'emploi de Valence : près de la moitié des actifs travaille dans une commune de Valence Romans Agglo dont 1/3 sur Valence (à l'exception de Châteaubourg, Charmes-sur-Rhône et Saint-Georges-les-Bains).

Population : une composition des ménages dominée par les ménages sans enfants :

- Couple sans enfant : **32,2% (France 26,1%)**
- Ménage d'une personne : **32,0% (France 36,9%)**
- Couples avec enfant(s) : **26,6% (France 25,2%)**

Une croissance de la population de 0,51%/an inégalement répartie sur le territoire.

Une population socialement homogène :

Le rapport interdécile est de 2,7 pour une moyenne nationale de 3,4 et un taux de pauvreté de 7,9% pour une moyenne nationale de 14,4%.

Logements :

Un parc largement dominé par la maison individuelle (68,5%) avec un taux de résidences secondaires faible (4,3%), un taux de logements vacants faible (6,3%) et une forte demande de logement social (8,1 demandes pour une attribution quand la moyenne nationale est de 4,4).

Emploi :

Un territoire en déficit d'emplois mais une croissance des emplois supérieure à la croissance de la population et à la moyenne nationale (+0,33% par an contre 0,23% par an).

Une forte polarisation de l'emploi sur les 2 villes centres (Guilherand-Granges 52% et Saint-Péray 23%).

L'économie est dominée par les emplois tertiaires qui représentent 77,5% des emplois. L'industrie (12,8% des emplois contre 12,0% France) et l'agriculture (3% des emplois contre 2,6% moyenne nationale) sont légèrement surreprésentées.

Mobilité :

Des ménages fortement motorisés : 92,9% des ménages possèdent une voiture et 46,9% en possèdent au mois 2. La mobilité est fortement dépendante de la voiture : 8 trajets domicile-travail sur 10 sont effectués en voiture particulière.

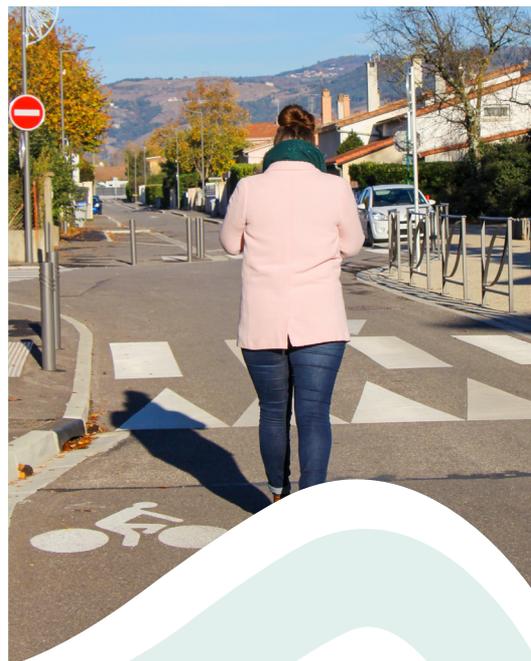
Une consommation foncière élevée : 139 ha ont été artificialisés entre 2009 et 2020 :

- 83,02% pour de l'habitat

- 11,9% pour de l'activité économique.

Le territoire devra s'inscrire dans une double trajectoire : le zéro artificialisation nette (ZAN) et le zéro émission nette (ZEN) et atteindre la neutralité carbone et la neutralité foncière en 2050.

Le secteur routier représente 38,92% des émissions de gaz à effet de serre, 34,9% pour le résidentiel et tertiaire et l'agriculture qui sont les principaux contributeurs.



Volonté affirmée par les élus :

La Communauté de Communes doit définir ce « qu'elle est » pour exister en tant qu'entité à part entière qui doit être lisible et visible, identifiable. **Elle doit parvenir à démontrer qu'elle n'est pas qu'un territoire situé « aux portes de l'agglomération de Valence ».**

Elle doit inventer sa propre attractivité.

Elle doit définir son identité en tant que territoire rural et urbain, sous influence de l'agglomération voisine. Ajouté au regain d'attractivité des territoires ruraux, la maîtrise de l'évolution du territoire est complexe.

Rhône Crussol n'est pas seulement un lieu d'habitat mais un réel espace et cadre de vie choisi, où les ménages nouveaux arrivants, souvent urbains, habitent et vivent avec une population plus sédentaire présente sur le territoire depuis plusieurs années, voire générations.

Les principaux enjeux du territoire pour maintenir son cadre de vie de grande qualité sont donc :

Elle doit parvenir à démontrer qu'elle n'est pas qu'un territoire situé « aux portes de l'agglomération de Valence ».

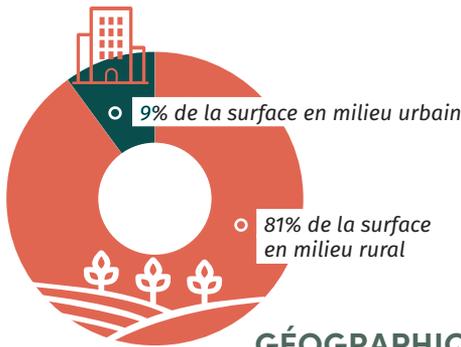
Rhône Crussol n'est pas seulement un lieu d'habitat mais un réel espace et cadre de vie choisi



- **L'habitat** : diversifier l'offre d'habitat dans une logique de parcours résidentiel
- **La mobilité** : diversifier l'offre de mobilité et limiter la dépendance à la voiture particulière
- **L'emploi** : renforcer l'équilibre habitat/emploi pour limiter les besoins de mobilité
- **L'agriculture** : préserver l'activité agricole et adapter les pratiques pour préserver l'identité du territoire et accroître la résilience du territoire



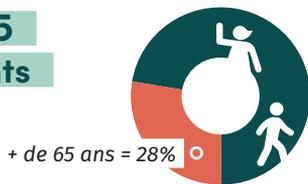
Portrait du territoire



GÉOGRAPHIQUE

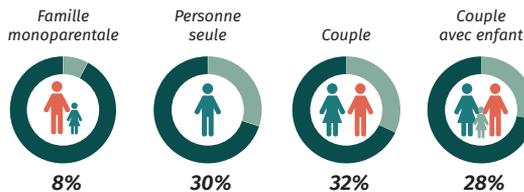
La richesse d'un territoire contrasté :
 13 communes - 2 visages

35 575
 habitants



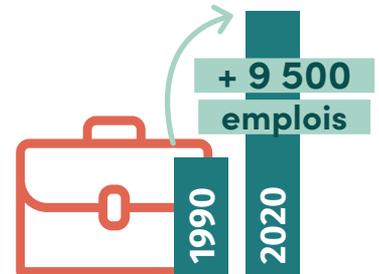
POPULATION

Une évolution dynamique de la population dont une part importante des plus de 65 ans



MÉNAGES

Une composition des ménages dominée par les personnes seules ou les couples sans enfant

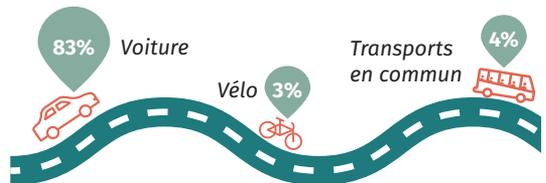


EMPLOIS

Une activité économique génératrice d'emplois principalement dans le domaine des services à la population

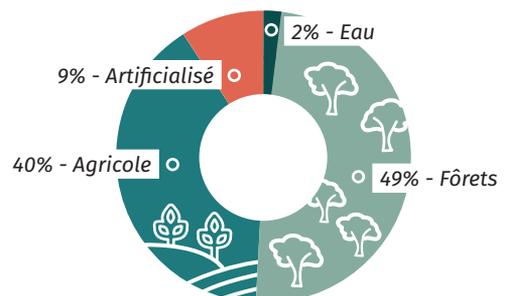
DÉPLACEMENTS DOMICILE / TRAVAIL

Un territoire espacé qui rend l'usage de la voiture quasi incontournable pour se rendre au travail

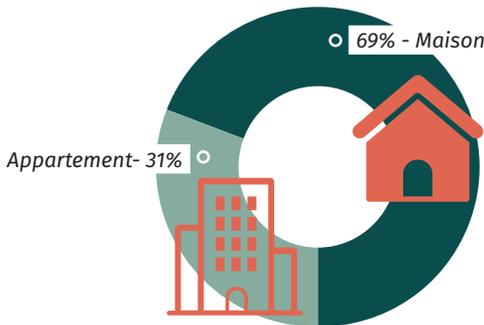
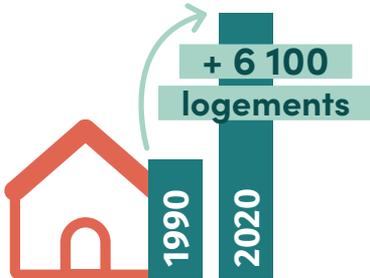


OCCUPATION DU SOL

Des paysages diversifiés qui offre au territoire un écrin de verdure mais une surface dédiée à l'agriculture qui se réduit

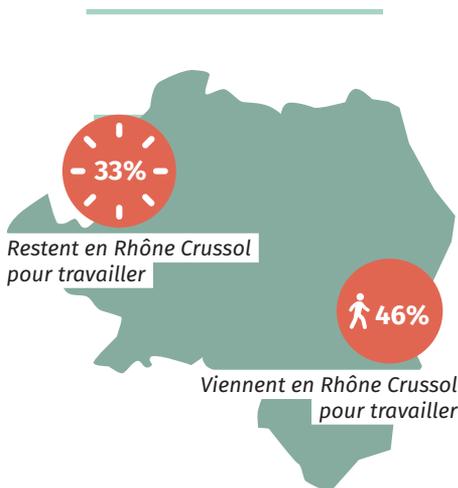


NOMBRE DE LOGEMENTS



HABITAT

Une forme d'habitat principalement résidentiel avec une faible part de locataires



TRAVAIL DES ACTIFS

Une économie qui se développe et rend le territoire attractif

SERVICES

Même si le taux d'équipement est un peu en dessous de la moyenne nationale, l'offre de services et de commerces est confortable mais inégalement répartie sur le territoire



Consommation

Supermarchés, commerces, services



National



Rhône Crussol

Santé

Médecins, dentistes, pharmacies



National



Rhône Crussol

Services Publics

Crèches, écoles, postes, France services



”

4 · UN PROJET PARTENARIAL ET COLLABORATIF

Ce projet de territoire est le fruit d'une démarche partagée. Plusieurs temps et formes de rencontres ont permis son élaboration : des conférences des élus, des ateliers, des groupes de travail, des concertations sous forme d'enquêtes et de réunions publiques. Ainsi, tous les acteurs du territoire (entreprises, associations, institutions, agents, citoyens) ont pu s'exprimer, à travers ces moments et ces outils, sur leurs visions des enjeux et sur leurs envies pour le territoire.

La parole donnée aux habitants

Une enquête publique à destination des habitants de la Communauté de communes Rhône Crussol a été lancée.

En effet, 500 personnes ont été interrogées afin de connaître leurs avis sur le territoire, les missions de l'intercommunalité et les actions à développer en priorité. Le bureau d'étude en charge de l'enquête s'est assuré que le panel des interrogés constitue un échantillon représentatif des habitants du territoire :

À titre indicatif, **les habitants** ont relevé comme principaux atouts du territoire : **la nature et les paysages ; le calme et la tranquillité et sa proximité avec Valence.**

Ils ont, en parallèle, soulevé comme faiblesses le **manque d'offre de transports en commun, les embouteillages et la circulation, le coût de l'immobilier** dans un contexte d'urbanisation croissante ou bien encore le **manque de commerces de proximité.**

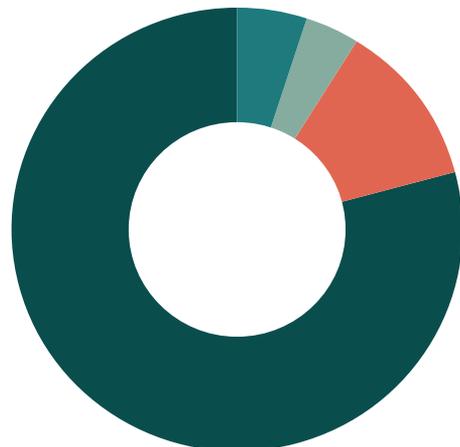
Les habitants de Rhône Crussol plébiscitent la **qualité de vie dans leur territoire, son dynamisme, sa convivialité, avec un fort sentiment d'appartenance et d'être en sécurité.**

Les chiffres montrent que les habitants sont dans l'ensemble satisfaits de leur territoire. Ils ont tout de même évoqué quelques priorités sur lesquelles l'intercommunalité doit intervenir telles que :

- Protéger l'environnement
- Développer les transports en communes
- Développer les infrastructures routières
- Renforcer l'offre de santé (médecins)
- Développer les actions pour les jeunes

ANCIENNETÉ SUR LE TERRITOIRE :

- 1 - 2 ans > 5%
- 3 - 4 ans > 4%
- 5 - 9 ans > 12%
- depuis 10 ans et + > 79%



	Population mère	Echantillon
Alboussière	2,80%	3,02%
Boffres	1,83%	1,61%
Champis	1,83%	2,01%
Charmes-sur-Rhône	8,74%	9,46%
Châteaubourg	0,72%	0,60%
Cornas	6,72%	6,84%
Guilherands-Granges	31,83%	25,96%
Saint-Georges-les-Bains	7%	7,04%
Saint-Péray	22,54%	27,36%
Saint-Romain-de-Lerps	2,63%	2,82%
Saint-Sylvestre	1,51%	1,41%
Soyons	6,71%	5,84%
Toulaud	5,05%	5,63%

	Population mère	Echantillon
Agriculteur	0,5%	0,2%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	3,9%	5,82%
Cadre, profession libérale	8,9%	8,63%
Intermédiaire	16,3%	11,65%
Employé / ouvrier	25,9%	23,29%
Retraité	32,4%	35,14%
Autre inactif (étudiant, chômeur, au foyer)	12%	15,46%

	Population mère		Echantillon
Femmes	47,59%		42,5%
Hommes	52,41%		57,5%
0 - 14 ans	17%	-	-
15 - 29 ans	13,9%	17,17%	17,2%
30 - 44 ans	17,8%	22,17%	22,2%
45 - 59 ans	20,7%	25,17%	25,1%
60 - 74 ans	20%	23,33%	23,2%
74 ans et +	10,7	12,17%	12,2%

LES ÉTAPES DU PROCESSUS DE RÉFLEXION

2021

Juin

Elaboration d'un portrait du territoire

Juillet

Ecoute des parties prenantes

Septembre

Définition de la vision de l'évolution souhaitée du territoire

Octobre

Elaboration d'un diagnostic et mise en lumière des enjeux

2022

Mars

Elaboration d'un diagnostic et mise en lumière des enjeux

Septembre

Analyses des politiques publiques existantes

Novembre

Définition des politiques à conforter, à créer, à questionner

Décembre

Réflexion sur les échelles pertinentes de déploiement des politiques

2023

Mai

Mise en adéquation des priorités et des allocations de ressources

Juin

Validation des enjeux et des stratégies du projet de territoire définitif

Septembre

Présentation du projet de territoire à M. le Sous Préfet





5 · LES QUATRE PILIERS FONDATEURS DU PROJET DE TERRITOIRE

La réflexion collective portée par les élus de la Communauté de Communes Rhône Crussol a abouti à un projet de territoire qui conjugue les ambitions de multiples acteurs.

S'appuyant sur une volonté partagée de **préserver son cadre de vie de grande qualité**, cette stratégie propose une ambition : organiser le développement du territoire tout en préservant ses équilibres et ses richesses. **Quatre enjeux fondamentaux** ont ainsi été définis : ils ont les **marqueurs clés d'une identité territoriale affirmée** et de son futur développement :

Pilier N°1 :

S'adapter au réchauffement climatique et protéger les ressources naturelles du territoire

Pilier N°2 :

Préserver l'équilibre social et générationnel du territoire

Pilier N°3 :

Renforcer l'équilibre fonctionnel du territoire et le niveau de service à la population

Pilier N°4 :

Adapter l'organisation territoriale à la mise en œuvre du Projet



Pilier N°1 :

S'adapter au réchauffement climatique et protéger les ressources naturelles du territoire

Rhône Crussol est engagé dans la rédaction de son **Plan Climat Air Énergie Territorial (ou PCAET)** qui définit un ensemble d'actions concrètes et cohérentes, planifiées à l'échelle d'un territoire, visant à mettre en œuvre les objectifs internationaux, européens et nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat. L'objectif est de planifier et mener des actions à la hauteur des enjeux pour construire un futur souhaitable pour tous.

La stratégie du PCAET de Rhône Crussol constitue la feuille de route pour inscrire le territoire dans une démarche exemplaire. Elle est élaborée à la suite du diagnostic et du processus de concertation, elle doit permettre d'ici 2050, au territoire de :

- Diviser par 2 la consommation d'énergie, à travers des actions sur l'ensemble des secteurs, dont le transport de personnes et le parc bâti qui représentent les plus importants potentiels d'économie d'énergie ;
- Multiplier par 3,6 sa production d'énergie renouvelable (EnR) à travers des installations dans le secteur solaire photovoltaïque notamment ;
- Réduire les émissions polluantes affectant la santé des habitants du territoire en accord avec les cibles régionales et nationales ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de -44% à horizon 2030 et -80% à horizon 2050 par rapport à 2015, dont diviser par 2 des émissions de gaz à effets de serre (GES) d'origine agricole ;
- Augmenter sa capacité de séquestration nette de carbone ;
- Adapter le territoire au changement climatique et réduire l'exposition des personnes.

Ces efforts impliquent, d'ici 2030, des actions fortes sur les infrastructures, l'aménagement du territoire, les règles et réglementations, les offres disponibles, l'information et la communication, les incitations économiques, l'animation, la coordination, la sensibilisation et la mobilisation de tous.



PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES & LA BIODIVERSITÉ

Le territoire de Rhône-Crussol est riche en biodiversité et milieux naturels diversifiés, qui nécessitent d'être préservés et valorisés. Pour préserver la biodiversité et le bon fonctionnement écologique du territoire et préserver les richesses naturelles, la volonté est de limiter la disparition de ces espaces. Les lieux de circulation entre ces espaces (corridors écologiques) sont essentiels au maintien de la biodiversité (Trame Verte et Bleue - TVB).

Cette protection rejoint d'autres préoccupations du territoire : un cadre de vie de qualité, la préservation et la mise en valeur des paysages et du patrimoine, la protection de l'activité agricole.

La protection au plan de zonage du PLUiH vient en complément de protections déjà existantes, comme Natura 2000 par exemple « Massif de Crussol, Soyons, Cornas et Chateaubourg » / « Affluents rive droite du Rhône ».

L'adaptation de la gestion de la ressource en eau, la préservation des écosystèmes naturels et les continuités écologiques passera par une stratégie globale :

- Sur l'usage raisonné de la ressource en eau (Sobriété par le choix de cultures peu gourmandes en eau aux périodes sensibles, favoriser la réutilisation des retenues existantes et les dispositifs de captage des eaux pluviales, expérimentation Keyline Designe, étudier les conditions pour une utilisation des eaux usées après traitement pour l'irrigation agricoles et les espaces verts, améliorer la collecte et le traitement des eaux usées.)

- De sensibilisation des habitants et des entreprises (agricoles, industrielles et tertiaires) à la gestion de la ressource en eau
- Sur la conservation et restauration des zones humides, la connaissance (Atlas de la biodiversité,...)
- Sur la mise en place dans nos documents de planification (PLUiH) des outils pour protéger et valoriser nos paysages (Espace Boisé protégé, cône de vue, ligne de crêtes...)

Action n°1 :

Préserver la ressource en eau

Action n°2 :

Définir un plan de sauvegarde de la biodiversité

Action n°3 :

Protéger et valoriser les paysages

Action n°4 :

Soutenir les ENS existants et créer de nouvelles zones exceptionnelles

PRÉSERVER L'AGRICULTURE ET RENFORCER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

L'agriculture et les activités connexes qui en découlent occupent une place prépondérante dans l'économie de la Communauté de Communes Rhône Crussol.

Aujourd'hui, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité est indispensable à la pérennité des activités agricoles, mais parfois aussi remise en cause par elles. L'objectif est donc de concilier à la fois la préservation de l'environnement et une activité économique de proximité non délocalisable donc durable.

De plus, une tendance citoyenne aspire désormais à une redécouverte des circuits alimentaires de proximité. La connaissance des modes de production, l'identification des acteurs locaux renforcent l'attachement et le recours aux produits issus du bassin de vie

“Manger mieux” est un objectif phare du projet de territoire qui nécessite un engagement de Rhône Crussol et de tous ses partenaires, du producteur au consommateur, sans oublier les transformateurs et les distributeurs. Le Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT) répond à cette ambition. Son plan d'action, déployé depuis 202X, s'inscrit dans une démarche de long terme. Rhône Crussol compte aujourd'hui XXX agriculteurs sur son territoire, dont XX exploitants qui effectuent de la vente en proximité. L'objectif est d'intensifier et de promouvoir ces productions alimentaires locales qui se veulent saines, durables et de qualité au bénéfice des habitants et agriculteurs du territoire.

Plusieurs actions sont retenues dans le PAIT couvrant tous les champs de l'alimentation : veille foncière, production et diversification pour un ancrage territorial de l'alimenta-

tion, justice sociale, éducation et santé alimentaire, sensibilisation du public, lutte contre le gaspillage alimentaire, animation de réseaux d'entreprises et de commerces pour relocaliser la vente et l'approvisionnement de la restauration collective.

L'enjeu, pour Rhône Crussol, est d'accompagner et de valoriser de nouveaux modes de production agroécologiques à travers notamment un accompagnement des exploitants, mais aussi l'expérimentation sur des espaces tests et des lieux emblématiques.

Action n°5 :

Protéger et reconquérir le foncier agricole

Action n°6 :

Diversifier les pratiques agricoles

Action n°7 :

Favoriser les circuits courts et poursuivre le plan alimentaire territorial

Action n°8 :

Favoriser le renouvellement générationnel et la transmission des exploitations

Action n°9 :

Accompagner l'installation de nouveaux exploitants

Action n°10 :

Mettre en œuvre les Zones Agricoles Protégées



ACCROÎTRE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ET BAISSER LA CONSOMMATION

Dans le cadre du PCAET, des objectifs précis en matière de développement des énergies ont été définis en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux :

- Multiplier par 9 la production photovoltaïque d'ici 2030 ;
- Permettre d'équiper 120 maisons d'un chauffe-eau solaire et 104 logements de pompes à chaleur (PAC) par an ;
- Atteindre l'équilibre entre production et consommation de bois énergie (aujourd'hui 1^{ère} source d'EnR du territoire, qui reste importateur net) en 2050;
- Continuer le travail du territoire pour permettre de mettre en fonctionnement de nouvelles éoliennes ainsi que faire émerger des projets de méthanisation, à partir de 2030, si cela est possible ;

L'atteinte de ces objectifs énergétiques ne se réalisera qu'avec la définition d'une stratégie complète permettant l'atteinte du Zéro Emission Nette en 2050.

Réduire les déchets à la source est une mesure efficace pour limiter les émissions liées à la production et au traitement des déchets. Selon l'ADEME, jusqu'à 44% du gisement d'ordures ménagères résiduelles pourrait faire l'objet d'opérations de prévention de la production de déchets, tandis que près de 30% pourraient être valorisés en matière.

À ce jour, la Communauté de communes a fait de bons progrès en ce qui concerne la quantité de matériaux recyclables pouvant être mis dans les poubelles jaunes (extension des consignes de tri, mise en place de point d'apport volontaire, étude sur la taxe

incitative...). Cependant, il est important de poursuivre le travail de sensibilisation et de réduction de la production de déchets. En outre, la question de la valorisation des déchets verts est en cours de traitement et doit être poursuivie (composteurs individuel ou collectifs).

Action n°11 :

Développer la production d'une énergie renouvelable

Action n°12 :

Etablir un plan de réduction des déchets tout en valorisant les déchets verts

Action n°13 :

Etablir une stratégie de reboisement

Action n°14 :

Etablir un plan de réduction des consommations énergétique

REPENSER UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MOINS CONSOMMATEUR D'ESPACE ET MOINS GÉNÉRATEUR DE MOBILITÉ

La Communauté de communes prévoit notamment :

- Réduire la consommation énergétique liée aux transports en maîtrisant l'étalement urbain, développant les transports en commun, les infrastructures vélo, limitant les vitesses de circulation et la place de la voiture.
- Favoriser les circuits courts, la baisse de la consommation de produits manufacturés neufs en incitant au réemploi, au partage et à la réparation (création de ressourceries et limitation de la publicité) ;
- Atteindre « zéro artificialisation nette » en 2050 en intégrant dans le volet H du PLUi, des formes urbaines moins consommatrices d'espace ;
- Massifier la rénovation au niveau BBC (500 logements par an d'ici 2030) et accompagner les changements de comportements et d'équipements des habitants, des entreprises et des salariés (Création de la maison de l'habitat point d'entrée unique sur le territoire pour accompagner et favoriser la rénovation de l'habitat) ;
- Rénover près de 110 000 m² de bâtiments tertiaires d'ici à 2030, l'ensemble des 13 communes se montrera exemplaire sur la rénovation de ses bâtiments pour enclencher la dynamique sur le territoire ;

Action n°15 :

Rééquilibrer la politique du logement entre rénovation et construction neuve et imaginer des formes moins consommatrices d'espace

Action n°16 :

Relocaliser les activités économiques dans les centres-villes et les centres-bourgs et réserver les zones dédiées aux activités strictement incompatibles avec l'habitat

Action n°17 :

Adapter les documents de planification



Pilier N°2 : Préserver l'équilibre social et générationnel du territoire

La Communauté de Communes Rhône Crusol est un territoire solidaire et de partage. L'offre de services et d'équipements mérite d'être confortée pour répondre aux besoins de tous les habitants, quels que soient leur âge, leur autonomie, leur origine sociale, leur situation financière ou leur lieu de résidence.

Elle doit également être accessible : connue, abordable, répartie de manière équilibrée et accessible territorialement. L'équilibre des services est aujourd'hui en jeu sur le territoire communautaire. Il faut en effet faire évoluer les services en adéquation avec le rythme de la croissance démographique



pour permettre l'intégration des populations nouvelles tout en préservant une vie locale forte. Mais il faut également adapter cette offre de services aux évolutions et aux changements des modes de vie (modes de consommation, usage du numérique, ...).

Aussi, plusieurs orientations ont été définies par les élus pour répondre à cet enjeu afin de :

- Permettre un accès équitable aux services pour l'ensemble des habitants
- Mettre la jeunesse au cœur du projet de territoire et des politiques publiques
- Anticiper le vieillissement de la population et développer le lien intergénérationnel

PERMETTRE UN ACCÈS ÉQUITABLE AUX SERVICES POUR L'ENSEMBLE DES HABITANTS

La Communauté de Communes Rhône a fait le choix de permettre à ses habitants de bénéficier, sur le territoire, de nombreux services et équipements de qualité, dont d'autres territoires ruraux ne disposent pas. Ainsi un Espace Public Numérique, un pôle santé sur Guilhaud-Granges, une maison de santé à Soyons, ..., des bibliothèques et médiathèques, des structures d'accueil petite enfance, ou encore un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ont été construits. Des permanences RPE, OPAH, Renofuté, ... sont mises en place sur l'ensemble du territoire.

Afin de moderniser et de développer cette offre, les élus ont décidé d'intervenir en créant de la Maison des territoires sur la commune de Guilhaud-Granges qui intégrera l'ensemble des services administratifs de la communauté de Communes dont la Maison de l'habitat qui verra le jour en 2025.

Le territoire de la Communauté de Communes de Rhône Crussol peut être qualifié de « rural sous influence » de ces deux villes du périmètre urbain Saint-Péray et Guilhaud-Granges.

Aussi les élus ont décidé de conforter le rôle de pivot de Guilhaud-Granges qui regroupe la majorité de l'offre de logements, des activités, des services et des équipements, ce qui permettra un développement territorial plus solidaire, facilitant la mixité sociale et limitant la consommation d'espace.

L'organisation urbaine décidée et non pas contrainte ni subie par ces influences, doit donc à la fois permettre de structurer harmonieusement le territoire afin d'accueillir de nouvelles populations tout en préservant le cadre de vie et en répondant aux besoins évolutifs des habitants.

Action n°18 :

Reconnaître le rôle pivot de Guilhaud-Granges et faciliter l'accès à ses services dans une logique d'accessibilité

Action n°19 :

Développer un socle de service au quotidien dans une logique de bassins de services

Action n°20 :

Développer des offres à destination des plus précaires

METTRE LA JEUNESSE AU CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les jeunes portent l'avenir du territoire : ils doivent pouvoir trouver leur place pour grandir, s'épanouir, quitter le cocon familial et s'investir pleinement sur Rhône Crussol.

Plusieurs leviers doivent être mobilisés pour réussir à se construire comme jeune adulte confiant et autonome.

Rhône Crussol souhaite, tout d'abord, accompagner les parcours professionnels et d'insertion par l'emploi des jeunes pour éviter en particulier le décrochage et la précarisation des plus démunis en formation et en expérience : l'idée est de faciliter l'entrée de tous les jeunes dans le marché du travail sur la communauté de commune en complétant le parcours éducatif.

L'amélioration des conditions de vie des étudiants, l'accès à un logement décent et parfois, dans un premier temps, à un hébergement adapté constitue une seconde priorité pour faciliter une meilleure autonomie des jeunes.

Enfin, pour éviter les risques de ruptures de parcours et lutter contre l'isolement de certains jeunes sur le territoire, il apparaît primordial d'affirmer la mobilité comme un levier essentiel d'émancipation des jeunes du territoire, notamment ceux résidant en zones rurales.



Action n°21 :

Développer une offre de logement abordable et adaptée à la diversité des parcours de vie

Action n°22 :

Enrichir les services à destination des familles

Action n°23 :

Diversifier les activités sportives et culturelles

Action n°24 :

Compléter un parcours éducatif (lycée professionnel, lycée général, ...)

ANTICIPER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET DÉVELOPPER LE LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL

Bien vivre son âge, c'est être bien dans son corps et dans sa tête. C'est aussi préserver son bien-être en prenant soin de soi, et prévenir la perte d'autonomie en maintenant du lien social.

Bien manger, apprendre à tout âge, se distraire, réaliser des activités physiques, adapter son logement au vieillissement, profiter du temps disponible... constituent ainsi les ingrédients essentiels d'une retraite active qu'il s'agit d'accompagner et de faciliter sur le territoire de Rhône Crussol.

Cependant, en fonction de son parcours de vie et de ses conditions d'habiter, certains de nos aînés peuvent subir des ruptures et se sentir isolés.

Le projet de territoire met l'accent pour la santé, le maintien à domicile pour tous ceux qui le souhaitent et enfin, la lutte contre l'isolement social qui touche de très nombreuses personnes âgées sur nos territoires urbains, périurbains, comme ruraux.

Action n°25 :

Inciter le maintien à domicile en attirant les aidants

Action n°26 :

Adapter le bien vieillir et le vivre-ensemble

Action n°27 :

Développer un accompagnement pour l'adaptation des logements

Action n°28 :

Rapprocher les logements des services



**Favorisant le développement
de nouvelles activités tout
en protégeant le foncier.**



**Pilier N°3 :
Renforcer l'équilibre
fonctionnel du territoire
et le niveau de service
à la population**

La Communauté de Communes Rhône Crussol est un espace d'échanges, de connexions, d'interactions et de liens.

Elle est au centre de réseaux multiples qu'ils soient sociaux (familiaux, associatifs, professionnels), économiques ou de transports qu'elle contribue à développer.

Aujourd'hui, cette mise en réseau des acteurs et des initiatives doit être consolidée afin de renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire.

À cette fin, quatre enjeux ont été définis par les élus :

- Favoriser la création d'emplois locaux et l'accueil de nouvelles entreprises
- Diversifier l'habitat et créer une offre de logements accessibles tout au long de la vie
- Créer un parcours global de santé et lutter contre les déserts médicaux
- Organiser et diversifier la mobilité



FAVORISER LA CRÉATION D'EMPLOIS LOCAUX ET L'ACCUEIL DE NOUVELLES ENTREPRISES

Bénéficiant d'une bonne situation au croisement de la vallée du Rhône et du sillon alpin, le territoire de Rhône-Crussol est très bien desservi par les grands axes routiers et ferrés. L'accès à l'autoroute s'effectue facilement grâce aux échangeurs autoroutiers de Valence Sud et Valence Nord, situés respectivement à 4 et 6,5 kilomètres de la ville centre, Guilherand-Granges. Ils permettent de rejoindre rapidement l'autoroute A7 (Lyon - Marseille) et l'autoroute A49 (Sillon Alpin). Rhône-Crussol profite également de la proximité de la gare de Valence TGV, située à 19 kilomètres. Cette localisation et l'environnement favorable du territoire ont déjà attiré plus de 2 400 établissements sur le territoire de Rhône Crussol.

Le territoire souhaite proposer des conditions favorables permettant le maintien et la création d'emplois en accompagnant les activités existantes et en favorisant le développement de nouvelles activités tout en protégeant le foncier.

Dans l'optique de réduire la consommation d'espaces par l'activité économique, il est nécessaire d'œuvrer à la reprise des locaux vacants et des friches dans les zones d'activités économiques existantes. Cependant, le suivi réalisé par Rhône-Crussol montre, à l'heure actuelle, un potentiel limité et parfois inadapté. La volonté d'optimiser le potentiel dans les zones existantes et de permettre leur densification est possible par : division parcellaire, cession de surfaces privées disponibles, règles permettant la densification...

La reconversion de friches est compliquée à remobiliser, comme celle de la Fruitcoop. Les délais sont plus longs et les procédures plus complexes. La friche des poteaux Gaillard permettra la production photovoltaïque sans pour autant consommer des espaces naturels ou agricoles.

La requalification de la zone pôle 2000, doit permettre d'améliorer sa fonctionnalité, son image et son attractivité, pour les entreprises en place, mais aussi pour de nouvelles implantations dans les locaux vacants et les espaces disponibles

Action n°29 :

Renforcer le commerce local

Action n°30 :

Faire vivre le réseau d'entreprise avec les acteurs concernés

Action n°31 :

Développer l'économie touristique

Action n°32 :

Recenser les besoins humains des entreprises locales

L'équilibre social et démographique du territoire passe par la capacité à offrir les logements adaptés aux besoins des ménages à accueillir ou maintenir.

DIVERSIFIER L'HABITAT ET CRÉER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLE TOUT AU LONG DE LA VIE

Afin de répondre aux besoins de la population déjà installée sur le territoire et à ceux des nouveaux habitants, la typologie de l'offre en logements doit répondre à la diversité des situations et des parcours résidentiels. L'équilibre social et démographique du territoire passe par la capacité à offrir les logements adaptés aux besoins des ménages à accueillir ou maintenir.

Le renouvellement de la population et la croissance démographique envisagée nécessitent des dispositifs adaptés aux jeunes ménages. Ils sont confrontés en début de parcours résidentiel à des questions budgétaires qui les orientent vers les logements locatifs ou en accession sociale.

Les seniors voient leurs besoins en logements évoluer : logements moins grands, adaptés et accessibles, extérieurs plus petits, proximité des équipements services et commerces, proximité des transports en commun... Le développement d'une offre en petits logements (T1/T2/T3), dans un contexte de la réduction de la taille moyenne des ménages, permet de répondre à la fois aux demandes émanant des jeunes isolés ou en ménage, et d'anticiper les besoins des personnes vieillissantes.

Les familles qui désirent s'installer à Rhône Crussol souhaitent des logements disposant d'un extérieur. L'objectif est de développer la production de ce type de formes urbaines (accès individualisé, accès à un extérieur

privé...) pour répondre aux besoins des familles, tout en veillant à la nécessité d'opérer une plus grande diversification et densité des maisons (formes groupées, terrains plus petits...), et de contenir la consommation d'espace.

Action n°33 :

Aider et inciter à la rénovation des logements vacants (recensement, accompagnement, taxe,...)

Action n°34 :

Repenser l'habitat de demain en maîtrisant le foncier (retravailler le PLUiH)

Action n°35 :

Créer du logement intergénérationnel

Action n°36 :

Rapprocher l'habitat des services (densification des centres...)

Action n°37 :

Poursuivre les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Action n°38 :

Harmoniser les informations sur le logement social

CRÉER UN PARCOURS GLOBAL DE SANTÉ ET LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

En matière de santé, les habitants de notre territoire sont en demande d'accès équitable et pertinent aux soins et aux prises en charges médico-sociales.

Si la santé relève de la compétence de l'Etat, la communauté entend jouer un rôle de facilitateur pour favoriser la prise en compte des problématiques relevées en ce domaine afin de mieux identifier et soutenir les actions visant à lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

La réponse aux besoins des habitants passe par une meilleure coordination des actions de promotion de la santé et de prévention par des politiques publiques de soin et d'accompagnement.

L'environnement et les richesses naturelles du territoire de la Communauté de Communes Rhône Crussol en font un territoire propice aux activités en extérieur.

De nombreux lieux publics, des espaces verts, la voie bleue, des bois, des sentiers de randonnées peuvent être utilisés pour mettre en valeur certaines pratiques sportives.

Aussi, la Communauté de Communes souhaite promouvoir un territoire « bien-être, loisirs, santé, sport et nature » qui constitue un facteur de maillage et de rayonnement pour la collectivité.



Action n°39 :

Réfléchir à l'implantation de centres de santé au sein des bassins de services

Action n°40 :

Créer un service de santé mobile

Action n°41 :

Accompagner et valoriser la télémédecine

Action n°42 :

Créer une médecine du travail

ORGANISER ET DIVERSIFIER LA MOBILITÉ

La question de la mobilité et l'offre en transport, notamment en milieu rural où la dispersion de l'habitat, la faible densité de population, la concentration des services sur un pôle urbain, induisent un usage très développé de la voiture individuelle. La mobilité constitue aujourd'hui, et encore plus demain, un enjeu majeur pour le territoire.

En effet, un système performant de transport n'induit pas automatiquement une dynamique économique, mais à l'inverse, un territoire mal desservi est un handicap pour son développement.

La mobilité est un facteur qui peut influencer sur le choix résidentiel notamment pour les jeunes, les anciens et les personnes en difficulté (santé, emploi, ...), mais également sur le choix d'implantation des entreprises.

Les transports, et en particulier l'usage de la voiture individuelle, sont l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre et de pollution.

Pour préserver la qualité de vie et l'environnement, mais consciente que sa localisation rend, dans la majorité des cas, indispensable l'usage de la voiture individuelle, la collectivité souhaite promouvoir les modes de déplacements doux, mais également les modes de déplacements alternatifs.

À ce titre, et afin de jouer son rôle d'exemple, la collectivité, outre le renouvellement de son parc par l'acquisition de véhicules électriques, pourra également accompagner le changement de comportement de ses agents en encourageant, par exemple le covoiturage, l'usage du vélo et le télétravail.

A cette fin, plusieurs orientations ont été définies tendant à la valorisation de l'offre et des initiatives existantes et au dévelop-

Action n°43 :

Renforcer les lignes de transports en commun (notamment domicile-travail)

Action n°44 :

Mettre en place un schéma cyclable intercommunal

Action n°45 :

Développer une plateforme de covoiturage à l'échelle du territoire

Action n°46 :

Développer la mobilité en libre-service (autopartage, vélos...)

Action n°47 :

Développer les plans mobilités chez les employeurs publics et privés

Action n°48 :

Renforcer la communication sur les dispositifs existant

Action n°49 :

Mettre en place des forfaits mobilités solidaires (pour les salariés, jeunes, personnes âgées ...)



pement de nouvelles formes de mobilités.

Pilier N°4 :

Adapter l'organisation territoriale à la mise en œuvre du Projet

Le projet de territoire 2023-2040 de la Communauté de Communes Rhône Crussol exprime la vision des élus communautaires pour le développement de leur territoire.

Comme son élaboration est le fruit d'un travail de co-construction, la mise en œuvre de ce projet ne pourra se faire qu'avec l'intervention et l'investissement de tous : les communes membres, les acteurs du territoire (associations, entrepreneurs, société civile), les partenaires institutionnels et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale voisins.

Aussi, deux grands principes vont guider la gouvernance de la mise en œuvre de ce projet de territoire :

- Redéfinir le partage des rôles entre communes et EPCI dans une logique de bloc communal
 - Organiser la juste répartition des ressources pour la mise en œuvre du projet
- La communauté de communes est par essence un espace de solidarité associant les communes en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'apporter des réponses collectives à des défis communs.

L'élaboration conjointe de ce projet de territoire entre la Communauté de Communes et ses treize communes membres grâce à la détermination d'objectifs communs a permis le renforcement de cette solidarité. Elle a donné sens au sentiment d'appartenance à un territoire et surtout à un destin partagé, tout en veillant à respecter les identités communales.

Cette solidarité se traduira financièrement et fiscalement, par l'opportunité de faire le point sur la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et par la mise à jour du pacte de gouvernance de l'intercommunalité.

La mutualisation participe à la réponse à de nombreux enjeux auxquels sont aujourd'hui confrontées les collectivités :

- Enjeux d'efficacité de l'action publique via la mise en place d'une organisation plus rationnelle ;
- Enjeux de changement et de modernisation de l'administration en vue de favoriser l'émergence de nouvelles pratiques et cultures administratives ;
- Enjeux d'optimisation des moyens et des ressources.

La Communauté de Communes et ses communes membres ont engagé diverses mutualisations à la fois de personnels, mais aussi de matériels et de procédures (marché, ressources humaines, finances, juridique, foncier, espace animalier, ...).

REDÉFINIR LE PARTAGE DES RÔLES ENTRE COMMUNES ET EPCI DANS UNE LOGIQUE DE BLOC COMMUNAL

Action n°50 :

Questionner l'implication de l'EPCI dans le financement des compétences de prérogative communale



Action n°51 :

Donner à l'EPCI les moyens d'assumer les investissements permettant de répondre aux enjeux environnementaux d'aménagement du territoire

Action n°52 :

Développer les coopérations horizontales entre les communes

ORGANISER LA JUSTE RÉPARTITION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Action n°53 :

Positionner les communes prioritairement sur le champ des services à la population

Action n°54 :

Positionner l'intercommunalité prioritairement sur le champ de l'aménagement du territoire, de l'organisation des transitions et du renforcement de la solidarité territoriale

Action n°55 :

Préciser le « qui fait quoi » s'agissant des compétences partagées

Ce qu'il faut retenir

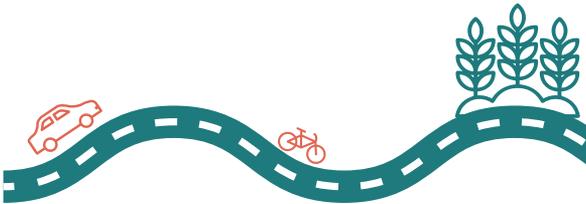
S'ADAPTER AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

Protéger les ressources naturelles & la biodiversité

4 actions

Préserver l'agriculture et renforcer l'autonomie alimentaire

6 actions



3 orientations

PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE SOCIAL ET GÉNÉRATIONNEL DU TERRITOIRE

Permettre un accès équitable aux services pour l'ensemble des habitants

3 actions

Mettre la jeunesse au cœur du projet de territoire et des politiques publiques

4 actions

Anticiper le vieillissement de la population et développer le lien intergénérationnel

4 actions

4 orientations

Accroître la production d'énergie et baisser la consommation

4 actions

Repenser un aménagement du territoire moins consommateur d'espace et moins générateur de mobilité

3 actions

Pilier N°1

Pilier N°2



RENFORCER L'ÉQUILIBRE FONCTIONNEL DU TERRITOIRE ET LE NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION



Favoriser la création d'emplois locaux et l'accueil de nouvelles entreprises

4 actions

Diversifier l'habitat et créer une offre de logements accessible tout au long de la vie

6 actions

Créer un parcours global de santé et lutter contre les déserts médicaux

4 actions

Organiser et diversifier la mobilité

7 actions



Pilier N°3



Pilier N°4



2 orientations

ADAPTER L'ORGANISATION TERRITORIALE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET



Redéfinir le partage des rôles entre communes et EPCI dans une logique de bloc communal

3 actions

Organiser la juste répartition des ressources pour la mise en œuvre du projet

3 actions



6 · L'INTERCOMMUNALITÉ DE DEMAIN DANS LA DÉCLINAISON DU PROJET DE TERRITOIRE

Rhône Crussol joue un rôle crucial au regard des services qu'elle met déjà en place et de son rôle de coordinateur entre les différents acteurs et échelons des collectivités.

L'échelon « communauté de communes » a été créé par la loi de 1992.

Il exerce de plein droit, à la place des communes membres, des compétences obligatoires relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique. Ses compétences optionnelles relèvent d'au moins un des groupes suivants : environnement, logement/cadre de vie, voirie, équipements culturels et sportifs, ...

Depuis la loi NOTRe de 2015, les communautés de communes ont des compétences obligatoires étendues, notamment l'adoption d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), la collecte et le traitement des déchets et l'adduction d'eau.

La capacité à assurer financièrement l'ensemble de nos compétences est l'interrogation principale du projet de territoire qui « ouvre la porte » au prochain mandat pour questionner les choix stratégiques de la collectivité.



1. Porte d'entrée du département, une position stratégique

Aux portes de l'agglomération de Valence, la Communauté de Communes de Rhône Crussol cultive sa singularité et s'affirme comme un EPCI à part entière dans le département. Elle a su faire de sa situation géographique centrale une force en tissant des liens solides avec les intercommunalités voisines. Son territoire singulier, marqué par un riche contraste entre ruralité et urbain, constitue un atout majeur pour son développement. Forte d'une gouvernance unique et fédératrice, Rhône Crussol rassemble ses forces et élabore une stratégie commune pour relever les défis et répondre les enjeux de demain.

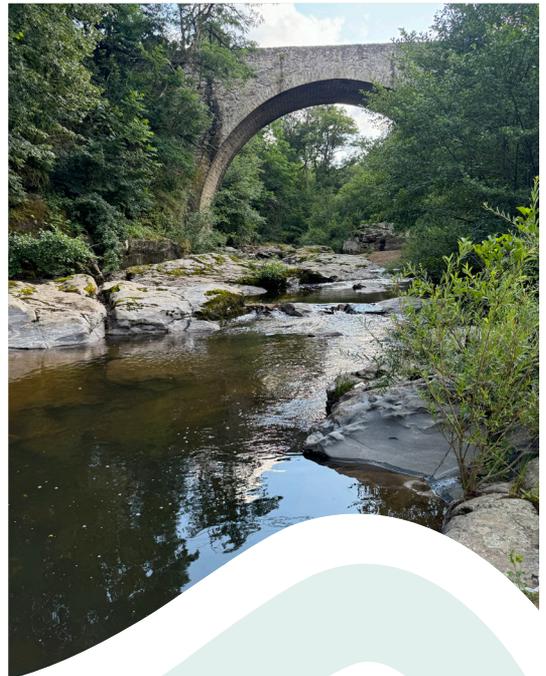
Par son adéquation entre territoires fonctionnels et territoires institutionnels, les élus de Rhône Crussol confirment le périmètre à 13 communes, qui n'est pas à remettre en question, permettant réactivité et proximité avec les administrés et les élus.

LES 13 COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL PARTAGENT DES OBJECTIFS COMMUNS

- Un développement équilibré et durable du territoire
- Une intercommunalité qui respecte l'identité communale et la spécificité des territoires, qui répond à la fois aux enjeux structurants du territoire et à la proximité des services rendus aux habitants
- Une coopération intercommunale et une capacité à travailler avec les autres collectivités et syndicats confirmant la légitimité et la pertinence de l'organisation territoriale de Rhône Crussol :
 - Projet Alimentaire Interterritorial, Territoire à Energie positive avec Arche Agglo
 - Schéma de Cohérence Territorial sur le périmètre des 3 intercommunalités Rhône Crussol, Arche Agglo et Valence Agglo
 - Syndicats Mixtes de rivières Eyrieux à Crussol et Bassin Versant du doux
 - Ardèche Drôme Numérique sur les deux départements
 - Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche

Le rôle participatif de la commune dans la gouvernance de l'intercommunalité est réaffirmé avec en particulier :

- La représentation de chaque commune à un poste stratégique de l'intercommunalité (Président ou Vice-Président)
- Les revues communales de projets co-présidées par le Président de Rhône Crussol et le maire de la commune concernée pour assurer l'articulation entre les projets communaux et ceux de l'intercommunalité
- La délocalisation dans les communes des bureaux communautaires





2. Statuts et compétences

Le calendrier électoral interfère nécessairement sur le projet de territoire. Les élus communautaires, dans leur vision prospective de ce projet de territoire, ont précisé :

LES ACTIONS À COURT TERME QUI SERONT RÉALISÉES D'ICI LA FIN DU MANDAT EN 2026

- Une maison du territoire (2025) pour plus de proximité et de lisibilité de l'action de l'intercommunalité auprès de ses administrés
- Une maison de l'habitat (1^{er} janvier 2025) pour accueillir en un lieu unique ses administrés pour toutes les questions relatives au logement : rénovation dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ou du SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat), de l'adaptation, l'attribution de logements sociaux, aides dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial),...
- Arrêt du PLUiH (1^{er} Conseil Communautaire de 2026)
- Dépôt en préfecture du PCAET en 2024
- Renforcer les coopérations entre l'intercommunalité et les collectivités en poursuivant les actions transversales (TEPOS, PAIT, syndicats : VRM, rivières, AEP, SCOT...)
- Et continuité dans les actions permanentes (gestion durable des déchets, des Espaces Naturels sensibles, assainissement, ...)

LES ACTIONS À MOYENS TERME QUI SERONT AJUSTÉES PAR LE NOUVEL EXÉCUTIF

Le principal sujet sera la redéfinition/révision du périmètre des compétences optionnelles en particulier :

- *Petite enfance* : reconnaître l'échelle de l'intercommunalité comme périmètre stratégique et opérationnel de la politique petite enfance. Cette compétence n'a pas vocation à être transférée complètement à Rhône Crussol, l'intercommunalité coordonne les actions et le lien sur le territoire.
- *Equipements sportifs* : Proposition d'un transfert complet des gymnases aux communes (mode de gestion à préciser, par exemple coopération par bassin). Seules les piscines resteraient au niveau intercommunal.
- *Voirie* : Face au changement climatique et ses conséquences sur les espaces publics et en particulier la voirie (inondation, glissement de terrain, nécessité de lutte contre les îlots de chaleur et désartificialisation...) la gestion de la compétence voirie devra être réinterrogée pour améliorer et assurer la durabilité de ce patrimoine routier. Si la nécessité d'un bureau d'études intercommunal en capacité d'accompagner les communes dans leur ingénierie n'est pas remise en question, le nouvel exécutif devra s'interroger sur la compétence voirie : mise en place d'une gestion complète intercommunale (abandon de la notion de droit de tirage des communes) ou retour de la compétence aux communes ? La redéfinition des modes d'interventions et de financement de la voirie sera le projet du mandat 2026 – 2032.

- **Médiathèques et bibliothèques** : Les outils communs de gestion mis en place entre les médiathèques intercommunales et les bibliothèques communales sont le premier jalon pour intégrer à moyen terme les bibliothèques à la compétence culture de Rhône Crussol
- **Évènementiel** : Crussol Festival, Festival en tournée, Mimages, Boucles de Drôme Ardèche... Le développement de l'évènementiel a été une volonté politique forte de l'exécutif 2020-2026 et les retombées sur le territoire sont mesurables (reportages télévisés, articles de presse, une maison des vins & du tourisme, ...). Les champs d'intervention devraient être confirmés par le nouvel exécutif qui devra préciser le périmètre de cette action.
- Réaffirmer l'intérêt de la mutualisation des services entre les communes et l'intercommunalité (Direction générale, Marchés, Foncier, Juridique, Informatique, Espace animalier ...)

LES ACTIONS À LONG TERME >2030

Rhône Crussol, par sa création, est la fusion de 3 intercommunalités, 3 bassins de vie :

- Les Deux Chênes
- Pays de Crussol
- Rhône Crussol

Si la mutualisation des services entre les communes et l'intercommunalité (Direction générale, Marchés, Foncier, Juridique, Informatique, Espace animalier ...) est en place et est amenée à se développer à moyen terme, un rapprochement entre les communes devrait être étudié au niveau de bassin de vie.

Le regroupement de certaines communes en commune nouvelle au sein de l'intercommunalité, en lien avec les bassins de vie, pourra être requestionné afin de conserver des liens de proximité, l'histoire et l'identité des communes historiques, gage de réussite.

Il permettrait une organisation d'une mutualisation horizontale autour des centralités.

Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le

S²LOW

ID : 007-210700704-20240909-DEL_2024_41-DE



Commune d'Alboissière



Commune de Cornas



Commune de Saint-Sylvestre



Commune de Boffres



Commune de Guilherand-Granges



Commune de Soyons



Commune de Champis



Commune de Saint-Georges-les-Bains



Commune de Toulaud



Commune de Charmes-sur-Rhône



Commune de Saint-Péray



Commune de Châteaubourg



Commune de Saint-Romain-de-Lerps

Publication

Rhône Crussol 2024

Imprimé en xxx exemplaires

Sources

New deal - INSEE

Remerciements

Élus, communes, habitants...



Envoyé en préfecture le 10/09/2024

Reçu en préfecture le 10/09/2024

Publié le

S²LOW

ID : 007-210700704-20240909-DEL_2024_41-DE

**Suivez l'actualité
de Rhône Crussol
sur Facebook et Instagram
ou sur le site internet
www.rhone-crussol.fr**

RhôneCrussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

